

SEANCE DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois le 17 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de VITRAC s'est réuni dans la salle des mariages, sous la présidence de Mme Marie-Paule BOUQUIER, Maire.

Sont présents : BOUQUIER Marie-Paule, LACOSTE Pierre, PUECH Jérôme, BROUXEL Claire, BILBAUT Suzanne, BONNET Dominique, DELRIEU Bernard, DE NICOLO Sandrine, MURATET Nicole, PRAT Loïc, TIERLE Jean-Paul

Absent excusé : néant

Secrétaire : BROUXEL Claire

ORDRE DU JOUR

Madame Le Maire demande si des observations ou modifications sont à apporter au compte rendu de la séance du 13 décembre 2022. Aucune modification d'écriture n'est exprimée, de ce fait, chaque conseiller municipal est invité à signer le procès-verbal.

Délibération 2023-001 : Acquisition d'un lot de mobilier relatif à l'appartement vacant au 28 février 2023 (150 Euros le lot décliné ci-dessous)

Madame Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la proposition du locataire qui met un terme au bail au 28.02.2023, relatif à l'occupation d'un appartement communal dans le bâtiment de l'école.

Il propose à la commune de lui vendre le lot de mobilier suivant, pour un montant de 150.00 Euros, au moment de son déménagement, le 28 février prochain.

Cuisine :

Un réfrigérateur congélateur 2 portes de 2019 en très bon état.
Une bouteille de gaz avec détendeur à clipser.
Une étagère à plusieurs niveaux (5 ou 6)
Une table de jardin blanche neuve (4 personnes)
Une chaise pliable blanche.

Salle de bain :

Une tringle à rideau de douche neuve.

Couloir :

Deux cadres déco muraux.
Un miroir mural.

Chambre de droite :

Deux lampes de chevets neuves.
Un cadre mural déco.
Un bureau informatique état moyen.
Un fauteuil bureau roulant en bon état.

Madame Le Maire propose que la commune fasse l'acquisition de ce lot de mobilier pour une valeur de 150.00 €uros, afin de louer cet appartement meublé, ce qui pourrait satisfaire un plus grand nombre de personnes.

La somme sera versée directement au père du jeune homme qui louait cet appartement, selon le RIB fourni.

Après avoir entendu cet exposé, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

Acceptent cette proposition,

- Valident la somme de 150.00 €uros pour le lot de mobilier
- Donne tout pouvoir à Madame Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à cette acquisition.

Délibération 2023-002 : Cession propriété BOUDIER-MUCCIA/Commune de Vitrac

Madame Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la modification du parcellaire cadastrale à valider par notaire, concernant la propriété BOUDIER/MUCCIA et la Commune de Vitrac.

Une emprise a été réalisée par la Commune de VITRAC (emprise qui date de nombreuses années) pour un élargissement de la voie publique communale. Cette modification du parcellaire cadastrale n'a jamais été validée sur le plan juridique par acte notarié.

Madame Le Maire propose que la cession des parcelles suivantes :

- parcelle A 2312 d'une contenance de 49 ca
- parcelle A 2313 d'une contenance de 4 ca

Soit en totalité 53 ca pour la somme de 1 euro non recouvré.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

- Acceptent cette cession d'une contenance de 53 ca pour les parcelles A 2312 et A 2313,
- Chargent la SCP B&B notaires à Aurillac de la rédaction de l'acte susdit,
- Constatent le classement des parcelles susvisées dans le domaine public communal,
- Disent que les frais de notaires seront à la charge de la Commune de Vitrac,
- Autorisent Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération 2023-003 : Demande de subvention à la FEDER, dans le cadre des « Approches Territoriales – Volet non urbain » : Construction d'une Halle couverte et Amélioration thermique+ Sécurité de la salle polyvalente

VU le budget communal,

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de construction d'une halle couverte de 120 m² et de locaux associatifs en sous-sol en prolongement de la Salle polyvalente existante permettant d'embellir cette partie du bourg. Ce nouvel espace abritera un marché de producteurs et les temps évènementiels portés par la vie associative de la commune Un lieu convivial qui sera complété par la construction d'un four à pain Elle présente également le projet d'amélioration thermique et sécurité de la salle polyvalente :

- Isolation thermique de la toiture
- Isolation thermique et coupe- feu des locaux en sous- sol
- Isolation thermique en intérieur des murs extérieurs
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Isolation coupe-feu de la cuisine
- Mise en conformité de l'alarme incendie, de l'électricité et de l'éclairage de sécurité
- Remplacement du système de chauffage

Tous ces travaux sont programmés pour réduire les frais de fonctionnement relatifs à l'augmentation des frais énergétiques et également assurer la sécurité de la salle polyvalente en lien avec l'accueil public

Pour cela, la Mairie de VITRAC a souhaité faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage : Cantal Habitat afin d'élaborer le programme de travaux dans le but de contractualiser avec les entreprises de travaux rapidement.

Descriptif des travaux :

Les travaux envisagés consistent à :

- La création d'une halle couverte de 120 m² comprenant un dallage béton, une charpente en bois lamellé collé et une couverture en zinc. Et création de locaux associatifs en sous-sol
- Amélioration thermique +sécurité de la salle polyvalente

Les travaux définis ci-dessus représentent un montant de 654 175.52€ HT (y compris les frais de maîtrise d'œuvre et autres études : 89 196.12€) Déclinaison du projet : Construction halle couverte : 419 020.30 HT. Amélioration thermique et sécurité de la salle polyvalente : 145 959.10.HT Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention dans le cadre des « Approches Territoriales – Volet non urbain ».

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total travaux	564 979.40 Euros
Frais honoraires	89 196.12Euros
TOTAL	654 175.52Euros
REGION (40 %)	100 000.00 Euros
(seuil de travaux de 250 000.00 Euros)	

FEDER (40 %)	100 000.00 Euros
(seuil de travaux de 250 000.00 Euros)	
D.E.T.R (30 %)	196 252.65 Euros
FCS	40 000.00 Euros
Autofinancement :	217 922.87 Euros

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

A ce stade, la Commune souhaite lancer la consultation des entreprises début 2023 pour pouvoir débiter les travaux début de semestre de l'année 2023

Madame La Maire précise que la collectivité maîtrise en totalité le foncier nécessaire à la réalisation de ces travaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le projet de construction défini ci-dessus,
- adopte le plan de financement exposé ci-dessous,
- sollicite une subvention FEDER dans le cadre des « Approches Territoriales – Volet non urbain ».

Projets en cours : Construction d'une Halle couverte

Le 11/01/2023, Madame Le Maire s'est rendue à une commission pour la sécurisation et la prévention en lien avec le projet de la halle, avec le SDIS (lieutenant RODIER). Leur avis favorable est nécessaire pour que le projet soit validé. Pour répondre à certaines normes et respecter les protocoles de sécurité, certaines modifications au niveau du permis de construire sont nécessaires.

La commission sécurité : borne incendie OK, Ligne téléphonique d'appel ondulée (avec la Fibre), isolation coupe-feu, un vernis intumescent pour la charpente. La commission sécurité nous impose un coupe-feu 2h entre le plafond et l'atelier + local de stockage.

Pour la zone d'installation du chantier, un arrêté municipal sera pris afin qu'aucune circulation de véhicules ne soit possible pour sécuriser le chantier.

Les Subventions : Mme le Maire a joint les services de la Préfecture concernant la mise en place d'un « Fonds Vert » (nouvelle aide pour la rénovation énergétique). A ce jour, les dossiers ne sont pas encore prêts mais la rénovation énergétique de la salle polyvalente pourrait prétendre à cette nouvelle aide de l'Etat

Notre projet serait scindé en deux parties : la construction de la halle couverte répond aux avantages de la DETR et la rénovation énergétique à ceux du fonds vert

Le dossier de subvention auprès de la Région est en cours.

Le permis construire a été déposé. Une modification sera envoyée relative aux exigences au niveau sécurité incendie

Travaux communaux à réaliser :

* Le règlement de l'eau sera inséré dans le bulletin municipal. Le raccordement AEP des maisons en travaux se fera après que le règlement ait été lu par les administrés.

*Peinture du couloir de l'école : Elle sera réalisée par l'agent technique communal pendant les vacances de février 2023 après avoir fait les petites réparations (fissures, trous à boucher). Mr Patrick PRAT s'est proposé de nous prêter un peu de matériel pour ces petits travaux.

* Appartement au-dessus de la salle des mariages. De menus travaux seront à réaliser avant une nouvelle location.

* Fleurissement : Tous les projets d'amélioration liés au fleurissement prévus ne seront pas tous réalisés cette année. Il s'agit d'un problème de temps pour l'agent communal, seul pour assurer toutes les tâches de fonctionnement

*Les bornes incendies : Elles doivent être numérotées. Il faut signaler les 10 bornes de la commune. Un arrêté municipal doit être pris en lien avec cette réglementation

*Pont de « Lamartinie » : Il est à sécuriser rapidement par la réalisation d'une « banquette » pour limiter la circulation sur la zone à risque du pont.

* Portail du cimetière : Il sera à reprendre ainsi que la porte du garage.

Comptes rendus des commissions communication et randonnée :

*La commission communication s'est réunie le 09/01/2023 pour la réalisation du bulletin. Un bilan d'activités est demandé à chaque association. Une répartition des travaux d'écriture s'est faite entre les membres de la commission

*La commission randonnée s'est réunie le 19/01/2023 autour du projet du site du « Trou du Diable » à valoriser : Photo et panneau indiquant la distance et « LOU GOURD DEL DRAT » puis une photo et un descriptif en bas à la cascade. Barrières chicane et panneau interdiction de circulation de véhicules motorisés. Une réflexion est engagée pour mettre une table et des bancs.

Questions diverses :

* Projet de verger communal : Une rencontre est prévue fin janvier 2023 pour organiser une rencontre entre certains membres du conseil municipal avec le Président de l'Association « Le bois Verger » de Maurs. Echanges pour lancer le projet de verger communal. Réflexions sur les essences à greffer et à planter dans le verger.

*Télésurveillance et pompes : Nous rencontrons toujours de grosses difficultés pour joindre Mr CHONOWSKI de la MAGE responsable de notre dossier de diagnostic et télésurveillance AEP.

* Piste forestière : Nous sommes dans l'attente de la facture des travaux de la piste forestière qui sont terminés. (La commune de Saint Mamet La Salvétat est en charge de cette partie administrative)

*Salle polyvalente : Une réflexion ou une interrogation sur l'installation du wifi dans la salle Polyvalente.

*La distance minimale entre le four à pain et la salle polyvalente est de 4 mètres

*Eclairage public : Nous avons relancé le Syndicat Départemental d'Electricité car la coupure n'était toujours pas effective malgré notre demande de coupure en date du 01/12/2022. Coupure entre 00h00 et 05h00. Après nos relances, la coupure de l'éclairage public doit être effective à compter du 18/01/2023 00h00. (Sauf 1 lampadaire à LABRUNIE et 1 lampadaire à LASPLAGNE - dans l'attente de recevoir les pièces manquantes pour régularisation).

*Réunion publique : Mme Le Maire propose d'organiser une réunion publique pour présenter le projet de la rénovation énergétique de la salle polyvalente –et construction halle couverte au mois de mars 2023 plutôt que de faire les traditionnels vœux. Et profiter de cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants.
Les membres du Conseil Municipal valident cette proposition.

*C15 : Suite au Contrôle Technique du C15 à Saint-Mamet, il ressort un problème d'essieu. Le véhicule est allé au garage pour changement de la pièce défectueuse . Le coût de la réparation est de 783€ TTC.

*PLUi : Des réunions Publiques sont prévues fin janvier.

*Nouveaux habitants : Yvette LAFONT et son époux résident désormais dans la commune dans leur maison familiale.

*Travaux d'élagage et d'épareuse : Une nouvelle société propose un devis pour les travaux d'élagage pour 550 €uros HT pour 8h et 2 passages d'épareuse, le tout pour 7598.40^{€uros} TTC

*Le Tromp l'Oeil : En décembre 2022, Une rencontre au Tromp l'œil entre des élus de la COM COM et la Commune pour l'éventuel projet de rachat du bâtiment par la Commune (Actuellement le bâtiment est sous la propriété de la Communauté de Communes « Châtaigneraie Cantalienne). Chaque partie se renseigne sur l'aspect juridique en cas de rachat du bâtiment par la commune . Le montant du rachat serait d'environ 140 000 €uros.

*Recensement de la population :Il débutera le jeudi 19 janvier et se terminera le samedi 18 février 2023

*La tarification sociale à 1€ pour la cantine : Une information et délibérations ont été transmises aux familles.

*TAP : Mme Barbara JACOB interviendra lors des TAP sur le thème du tour du monde pour faire partager ses voyages, en mettant en pratique l'anglais

*Reprise de matériaux : L'avoir obtenu de Gédimat suite à la reprise du matériel non utilisé et prévu initialement pour la réfection des toilettes de l'école s'élève à de 498 €uros.

*Logements vacants : A ce jour, 1 pavillon « POLYGONE », et un logement « Cantal habitat » sont vacants, ainsi que 2 logements communaux.

*Voirie : Un arrêté départemental de circulation a été reçu concernant les travaux au « teinturier. »

*Troupeaux de baches : En 2023, le thème initié par l'association « Culture et Patrimoine sera « Duo Insolite » . Cette annonce sera publiée sur le site communal et également sur la page facebook de la commune

*Une maison à vendre à Labrunie Basse. Le vendeur nous demande de faire suivre l'info : Site web + bulletin

*BOUVIER EXTINCTEURS : Vérification des 16 extincteurs communaux faite le 17/01/2023. 3 extincteurs sont à changer

*La trésorerie de Maurs est fermée depuis le 31 décembre 2022. Nous n'avons pas encore les coordonnées des référents pour obtenir des renseignements.

*ADMR : Mme Monique LAFON demande la mise à disposition de la salle po pour les répétitions de leur pièce de théâtre dont la représentation est prévue le 4 mars prochain : 4 lundis de 20h30 à 23h30. Pour le mois : 100€ pour les frais de chauffage leur seront facturés s'ils sont d'accord avec cette proposition

*Compteur d'eau : Jérémy GOUBET au Teinturier, nouvel habitant, a demandé la pose de son compteur d'eau.

Prochaine réunion :

- Commission finances : Lundi 23 janvier 2023 à 20h30
- Conseil Municipal : Lundi 20 février 2023 à 20h30
- Conseil d'Ecole : Jeudi 2 mars 2023 à 17h45 à l'école de Vitrac

Fin de séance. : 23h10

- SIGNATURES

BOUQUIER Marie-Paule	
BONNET Dominique	
PUECH Jérôme	
BROUXEL Claire	
BILBAUT Suzanne	

DELRIEU Bernard	
DE NICOLO Sandrine	
LACOSTE Pierre	
MURATET Nicole	
PRAT Loïc	
TIERLE Jean-Paul	